

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2023-1-4-2

Séance du jeudi 9 février 2023

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR À L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DELATTRE Cécile donne procuration à CLAUSS Robin
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à KLEITZ Francis
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MATT Nicolas donne procuration à HOERLE Jean-Louis
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PFEIFFER Pascale donne procuration à JANDER Nicolas
REYMANN Anne donne procuration à TENENBAUM Anne
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

EXCUSE :
STRAUMANN Eric

ABSENTS :
DEBES Vincent, MAURER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2022-1-4-3 du 17 janvier 2022 portant sur le plan d'accompagnement vers le retour à l'activité et l'emploi des bénéficiaires du rSa : subventions de fonctionnement 2022,
- VU la délibération de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2022-4-4-2 du 4 avril 2022 portant sur le plan d'accompagnement 2022 des bénéficiaires du rSa vers l'activité et l'emploi,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-4-1 du 06 février 2023 relative au budget primitif 2023 de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 23 janvier 2023,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 23 janvier 2023,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 23 janvier 2023,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace - Saint-Louis-Sundgau-Thur-Doller du 24 janvier 2023,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 26 janvier 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, au titre des crédits d'insertion liés au plan d'accompagnement vers le retour à l'activité de l'année 2023, et selon la ventilation figurant en annexe, des subventions de fonctionnement représentant 40 % des aides allouées au titre de 2022, à l'association CIAREM à hauteur de 493 564 € et à l'association CONTACT PLUS à hauteur de 251 093 €, porteurs des actions telles que définies dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, pour un montant total de 744 657 €,
- Autorise le versement en une seule fois aux deux porteurs des actions, des différents montants des subventions de fonctionnement figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération,

- Précise qu'une subvention complémentaire pourra être soumise ultérieurement au vote de la Commission permanente pour ces structures,
- Approuve les conventions afférentes à conclure avec les associations CIAREM et CONTACT PLUS, jointes en annexes à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer.

Les crédits se répartissent comme suit et seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au budget primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P151	O001	P151E01	T03	(322) 017 - 65748 - 441	284 282 €
P152	O001	P152E02	T03	(3120) 017-65748-444	214 209 €
P153	O005	P153E01	T03	(323) 017 - 65748 - 444	246 166 €
				TOTAL	744 657 €

M. Bruno FUCHS, en tant que Président de l'association CONTACT PLUS, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité
0 voix contre
0 abstention